

**Guide des bonnes pratiques
de la publicité sur le web.
Extrait d'articles des CGV d'Orange
Advertising Network.**

Article 2.2 : Refus d'ordre

OAN se réserve le droit, à tout moment pendant la durée d'exécution du Contrat, si elle estime que la Publicité dont notamment son contenu et/ou son emplacement pourrait mettre en jeu, à quelque titre que ce soit, sa responsabilité ou sa déontologie ou celles des Supports, de :

- refuser ou annuler la commande relative à la Publicité concernée
- de demander au Client toute modification de la Publicité ou de lui fournir une nouvelle Publicité dans les délais qui lui seront précisés
- de retirer, en cours de diffusion, toute Publicité du ou des Supports considéré(s).

Aussi, OAN se réserve à tout moment pendant la durée d'exécution du Contrat la faculté de refuser ou annuler toute commande relative à la Publicité, de demander au Client toute modification de la Publicité, de retirer en cours de diffusion toute Publicité du ou des Supports considéré(s), dès lors que la Publicité considérée serait notamment :

- susceptible de nuire aux usages et principes suivis par France Télécom.
- non conforme aux conditions ci-après ou à la ligne éditoriale des Supports.
- susceptible de faire naître dans l'esprit de l'Utilisateur une confusion entre les produits et services du Client et ceux proposés par les éditeurs des Supports, notamment en terme de marques commerciales.
- demandé par un Client et qui figurerait dans les mêmes catégories que les éditeurs des Supports au terme de la nomenclature réalisée par Secodip.
- en concurrence, sur un espace donné des Supports, avec des produits ou services proposés soit directement par l'un ou plusieurs les éditeurs des Supports soit via une campagne publicitaire déjà acceptée pour un autre Client.

Il est précisé qu'OAN se réserve la possibilité de soumettre la Publicité à l'ARPP pour avis, et ce, que ce soit préalablement à la diffusion de la Publicité ou en cours de diffusion. Dans le cas où l'ARPP considérerait cette Publicité comme contraire à la réglementation en vigueur et/ou à une norme professionnelle, Orange Advertising Network pourra, à sa propre discrétion, décider de ne pas diffuser la Publicité ou de retirer la Publicité en cours de diffusion. Le Contrat sera alors résilié de plein droit, sans indemnité au profit du Client, et sans préjudices de tous dommages et intérêts au profit d'Orange Advertising Network en cas de préjudices subis par cette dernière. En cas de refus par OAN d'une Publicité ne respectant pas les stipulations des présentes conditions générales de vente, le Client a la possibilité :

- de fournir à OAN, dans les délais qui lui seront précisés, une nouvelle Publicité ou une Publicité dont elle aura modifié le contenu,
- ou de demander l'annulation de la commande non exécutée.

Il est précisé que ce refus par OAN d'une Publicité ne respectant pas les stipulations des présentes conditions générales de vente, ne fait naître au profit du Client aucun

droit quelconque à indemnité de quelque nature que se soit et ne saurait le dispenser du paiement des annonces et/ou Publicités déjà insérées.

Article 4.2 : Règles relatives au contenu publicitaire

Le Client s'engage :

- à ce que le message publicitaire soit aisément identifiable, non mensonger, loyal et décent,
- à respecter les principes de l'ordre public, de loyauté, de dignité et de bonnes moeurs ainsi que les prescriptions propres à certains secteurs ou produits réglementés (tabac, alcool, produits pharmaceutiques, services juridiques, comptables, financiers, etc.), ainsi que les recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et notamment celles concernant les enfants et l'image de la femme,
- à respecter dans la présentation du message publicitaire l'obligation légale d'utiliser la langue française et les dispositions du droit de la consommation (en matière notamment de publicité comparative, mensongère ou de nature à induire en erreur, trompeuse, imitative),
- à ce que le contenu du message publicitaire qu'il souscrit ne soit pas susceptible de nuire à l'image de marque des Supports ou susceptible de nuire aux usages et principes suivis par France Télécom et ne soit pas susceptible de mettre en cause la neutralité de France Télécom sur les plans religieux, philosophiques ou politiques.
- à ce que le format du message publicitaire n'induisse pas en erreur les Utilisateurs sur le contenu et les possibilités des services proposés,
- à ce que le format du message publicitaire n'induisse pas l'internaute ou l'Affilié en erreur en reprenant dans la création les sigles de navigation de Windows (restaurer, réduire ou fermer),
- à intégrer dans le contenu du message publicitaire la mention « publi rédactionnel », « publiereportage » ou « communiqué » lorsque le message publicitaire est sous format éditorial,
- à insérer, pour ce qui concerne le portail Orange World, la mention « publicité » sur les bannières mobiles et spots publicitaires mobiles avant les liens sponsorisés et les liens textes.

Dans l'hypothèse où le Client n'est pas propriétaire des marques mentionnées sur l'Espace publicitaire souscrit, il s'oblige à mentionner obligatoirement dans le contenu de celui-ci son nom, sa raison sociale ou sa dénomination sociale de manière lisible et prépondérante et sa qualité par rapport à la marque (par exemple, adhérent, dépositaire, agent exclusif ou général, concessionnaire, dépannage – entretien, distributeur agréé, installateur qualifié, importateur, membre, négociant, revendeur, SAV agréé...).

Les Clients mentionnant un ou plusieurs services télématiques et/ou audiotel sur leur espace publicitaire s'engagent à ce que le contenu publicitaire souscrit ne comporte pas de messageries anonymes ou que le service promu ne concerne pas ce thème.

Article : 4.3 Règles relatives au contenu de l'Espace publicitaire situé sur un Support ainsi qu'au contenu des autres sites web qui lui sont affiliés le cas échéant ou accessibles via lien hypertexte.

Le Client s'engage à ce que le contenu du site auquel il est possible d'accéder par re routage depuis l'Espace publicitaire soit en relation directe avec le contenu publicitaire de cet Espace.

Le Client s'engage à ce que le contenu publicitaire de l'Espace publicitaire (ainsi que le contenu des autres sites web qui lui sont affiliés le cas échéant ou accessibles via lien hypertexte) soi(en)t conforme(s) à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à toute règle légale, réglementaire ou administrative. Dans le cas contraire, OAN se réserve le droit d'appliquer les dispositions de l'article Résiliation.

Le Client s'engage à refuser sur les pages du site accessible via re routage depuis l'Espace publicitaire toute publicité à caractère religieux, sectaire, politique, syndical, à caractère raciste, contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou susceptible de porter atteinte à la dignité humaine ou à la protection des mineurs, ou qui pourraient porter préjudice, soit en raison du contenu du message, soit en raison de la nature des Publicités, à l'image ou à la représentation du Groupe France Télécom. De même, le Client s'engage à refuser sur les pages du site accessible via re routage depuis l'Espace publicitaire toute insertion publicitaire ou lien hypertexte renvoyant vers un site de nature raciste, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ou de nature à porter préjudice soit en raison du contenu du message, soit en raison de la nature des Publicités, à l'image ou à la représentation du Groupe France Télécom ou des Supports.

Le Client fait son affaire des demandes éventuellement adressées par les Utilisateurs qui lui sont adressées consécutivement au renvoi d'audience vers le site accessible via re routage depuis l'Espace publicitaire.

Le Client sera responsable de toutes réclamations et litiges éventuels avec les Utilisateurs précités, notamment ceux relatifs à ses engagements contractuels et au contenu de ses offres et à l'utilisation de logiciels et données sur le site accessible via re routage depuis l'Espace publicitaire. Tout litige sera traité et pris en charge financièrement uniquement par le Client, notamment en cas d'échange ou de remboursement du prix d'achat perçu d'un Utilisateur dans l'hypothèse d'une vente de produits et/ ou service dans les conditions exposées ci-après.

Ces conditions devront faire apparaître de manière expresse et non équivoque que tout achat éventuellement effectué par l'Utilisateur sur le site accessible via re routage depuis l'Espace publicitaire est de la responsabilité exclusive du Client.

Le Client est seul responsable de l'ensemble des obligations légales, fiscales et contractuelles résultant de son activité et assume notamment les obligations relatives à la gestion des relations clients ainsi qu'au reversement de tout impôt dû au titre des ventes effectuées auprès des Utilisateurs sur le site accessible via re routage depuis l'Espace publicitaire.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'ensemble des CGV d'Orange Advertising Network.